Renforcer les Investissements dans le Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture pour Réaliser les Aspirations de l'Agenda 2063

Résumé

Cette note d'orientation examine dans quelle mesure les politiques, programmes et institutions actuels de l'Afrique dans le domaine de la pêche sont adaptés pour atteindre les buts, objectifs et actions de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'analyse se fonde sur les résultats de trois études prospectives qui ont examiné les progrès réalisés dans les domaines de l'adaptation au changement climatique[1], de l'approvisionnement en poisson et de la sécurité alimentaire en Afrique[2] ainsi que de l'intégration de la dimension de genre[3]. Cette note d'orientation a été préparée en collaboration avec les membres du groupe de travail sur les politiques, la gouvernance et les institutions du Mécanisme Africain de Réforme des Pêches (MARP).

Ces études témoignent de l'engagement de l'Union Africaine à réformer les secteurs de la pêche et de l'aquaculture afin de réaliser les aspirations de l'Agenda 2063. Elles ont été soutenues par la deuxième phase du projet FishGov2 (projet de gouvernance des pêches) financé par l'Union Européenne. Les études s'alignent aussi à la définition de l'approche prospective qui est une discipline visant à explorer, anticiper et éclairer la prise de décision actuelle pour orienter la fondation de l'avenir.

Contexte et justification

Le secteur africain de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire des marchés locaux, nationaux et internationaux. Cependant, ce secteur est confronté à des défis institutionnels croissants, notamment des politiques faussées, une mauvaise gouvernance, un sous-financement, le changement climatique, la perte de biodiversité, les incertitudes économiques et les différences géopolitiques. Ces réalités soulignent la nécessité d'une approche prospective pour assurer l'avenir à long terme de la pêche et du secteur sous-développé de l'aquaculture.

Cette note d'orientation présente une prospective des forces, des faiblesses et des opportunités auxquelles le secteur pourrait être confronté à l'avenir.

PRÉAMBULE/ APPROCHE

Les études prospectives consistent à anticiper l'avenir et à projeter des trajectoires de développement sur la base des conditions et des tendances actuelles. Celles-ci peuvent ensuite être alignées sur les objectifs et les aspirations de l'Union Africaine, tels que l'Agenda 2063 et les stratégies, plans, politiques et mécanismes associés, afin d'évaluer si le processus est en bonne voie. Cette analyse diagnostique identifie de nouvelles frontières, questions et objectifs pour des actions modifiées (ou supplémentaires) visant à maintenir les États Membres africains sur la bonne voie pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063.

Les études prospectives ne portent donc pas sur l'avenir, mais sur les actions nécessaires à mener aujourd'hui, afin que, dans les années à venir, lorsque nous regarderons en arrière, nous puissions constater qu'il s'agissait d'interventions nécessaires et rationnelles.

Les conclusions de l'étude prospective interrogent :

1. L'adéquation de nos politiques et institutions à leur objectif. Sont-elles « adaptées » pour nous guider vers les aspirations de l'Agenda 2063 ? Par exemple, les départements traditionnels de pêche hiérarchisés et les dispositifs institutionnels axés sur la réglementation sont-ils adaptés à l'objectif de mener une stratégie d'économie bleue nécessitant des partenariats participatifs avec les acteurs de la chaîne de valeur, les institutions financières et d'autres acteurs ?
2. L'adéquation de nos institutions et programmes. Par exemple, un centre d'excellence de l'UA est-

[1] *Britz et al. (2023) Meilleures pratiques et enseignements tirés des enjeux contemporains et émergents dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.*

[2] *Bova et Britz (2023) La contribution de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à la nutrition en Afrique et les moyens d'augmenter la consommation de poisson par habitant.*

[3] *Alexander et Britz (2023) Renforcement des approches visant à intégrer la dimension de genre dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.*



il en mesure d'être « adapté à l'objectif » pour répondre aux attentes du mandat de renforcement des capacités de l'UA ?

3. Identifier les problèmes et les lacunes dans les politiques, les institutions et les stratégies qui doivent être revus pour répondre aux aspirations de l'Agenda 2063.

ANALYSE DU PROBLÈME

1. Approvisionnement en poisson et sécurité alimentaire

Le secteur africain de la production halieutique est sous-performant

a. La production halieutique africaine ne répond pas à la demande et aux besoins en matière de sécurité alimentaire du continent africain : bien que l'Afrique dispose d'une richesse halieutique suffisante pour répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire, le continent ne produit pas suffisamment de poisson pour satisfaire sa propre demande. Cela se reflète dans le déficit commercial de l'Afrique dans le secteur de la pêche : les données sur le commerce du poisson mettent en évidence l'exportation de faibles quantités de produits de la pêche à forte valeur ajoutée en échange de l'importation de grandes quantités de produits de la pêche à faible valeur ajoutée.
b. Faible taux de transformation du poisson : par rapport au reste du monde, une proportion relativement faible du poisson produit est transformée en produits à valeur ajoutée qui sont commercialisés sur le marché officiel.
c. Pertes importantes après la récolte : une grande partie (environ 40 %) du poisson débarqué est perdue après la récolte en raison de la médiocrité des infrastructures et de problèmes connexes.
d. Niveaux élevés de pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) : les niveaux élevés de captures INN représentent une perte nette pour les États membres africains, menaçant la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance des pêcheurs, réduisant la productivité et les revenus du secteur et compromettant la durabilité des stocks halieutiques.
e. Secteur aquacole sous-développé : le développement de l'aquaculture a été lent en Afrique, malgré la présence de vastes zones propices à la pisciculture et une demande croissante en poisson.

2. Changement climatique

a. La production halieutique et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs sont fortement touchés par le changement climatique : l'Afrique est très exposée aux effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques et la production halieutique. Les changements climatiques erratiques, notamment les hausses et/ou les baisses ponctuelles des températures, ont un impact sur les habitats des poissons, leur reproduction et les zones d'alimentation des espèces migratrices.
b. Les communautés de pêcheurs vulnérables et le secteur de l'aquaculture disposent de peu d'options d'adaptation, telles que des systèmes d'alerte précoce en cas d'événements climatiques, des flottes de pêche appropriées, des assurances et des capacités pour trouver d'autres moyens de subsistance.
c. Migration des populations induite par le changement climatique : les effets du changement climatique devraient pousser les populations à se déplacer vers les villes et les côtes, ce qui exercera une pression supplémentaire sur les ressources halieutiques côtières en tant que source de sécurité alimentaire.
d. La plupart des États membres africains ne disposent pas de plans sectoriels d'adaptation à l'atténuation du changement climatique pour la pêche et l'aquaculture, ce qui laisse les communautés de pêcheurs vulnérables avec peu d'options d'adaptation et une faible résilience aux chocs.



e. Les stratégies d'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas suffisamment prises en compte dans les stratégies d'atténuation axées sur le carbone prévues par l'accord de Paris : le financement international pour le changement climatique ne répond pas de manière adéquate aux besoins de développement d'une économie bleue durable dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.
f. Manque de données scientifiques sur le climat pour éclairer les éléments suivants : -
 i. systèmes d'alerte précoce.
 ii. assurance contre les risques liés au changement climatique pour les communautés de pêcheurs et l'aquaculture.
 iii. intégration des données sur le changement climatique dans la gestion des pêches et la planification du développement du secteur de l'économie bleue ; et
 iv. éducation et perfectionnement des pêcheurs et des aquaculteurs pour diversifier les opportunités de la chaîne de valeur.

3. Intégration de la dimension de genre

a. Inégalités omniprésentes dans la chaîne de valeur : dans de nombreux États africains, les femmes n'ont pas un accès égal à un emploi décent et à un revenu dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.
b. Vulnérabilité du secteur informel : les inégalités liées au genre limitent le pouvoir d'action des femmes commerçantes informelles dans la chaîne de valeur. Les femmes commerçantes n'ont souvent pas la propriété des terres et des installations physiques, n'ont pas accès au financement et au crédit pour développer leur infrastructure commerciale, ne sont pas représentées dans les institutions décisionnelles et sont souvent soumises à des réglementations (par exemple, vente de poissons de taille insuffisante, respect des contrôles aux frontières) qui tendent à les exclure du développement de la chaîne de valeur. Cela expose les femmes à l'exploitation et à la violence sexistes, telles que la coercition sexuelle en échange de poisson ou les pratiques de corruption des fonctionnaires.
c. Manque d'autonomisation des femmes, principalement au niveau des sections nationales des associations et des coopératives.

PRINCIPAUX PROBLÈMES SOUS-JACENTS

1. Pourquoi l'Afrique ne produit-elle pas suffisamment de poisson pour répondre à ses besoins ?
 a. Une gouvernance peu performante du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Des institutions de la pêche et de l'aquaculture structurellement, la médiocrité des flottes de pêche et des infrastructures (pour le débarquement et la manutention du poisson), le manque de capacités et l'insuffisance des ressources entraînent une perte massive de bénéfices économiques potentiels, de sécurité alimentaire et de gains en matière de bien-être qui pourraient soutenir les moyens de subsistance ruraux et promouvoir la résilience au changement climatique.
 b. Le secteur de la pêche est sous-évalué et donc sous-financé. Premièrement, une grande partie des captures (principalement celles des petits navires de pêche) n'est pas comptabilisée dans le PIB de nombreux États membres, ce qui entraîne une sous-évaluation économique. Deuxièmement, la production halieutique génère des avantages très importants en matière de sécurité alimentaire, soutient un grand nombre de moyens de subsistance ruraux et sert de filet de sécurité sociale lorsque d'autres moyens de subsistance font défaut. Par conséquent, la valeur pour la société de la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux gains en matière de bien-être n'est pas correctement



reconnue dans les plans et budgets nationaux.

c. Sous-investissement dans les capacités institutionnelles, l'éducation et les infrastructures dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture (en termes d'ampleur des actions). Malgré les progrès encourageants réalisés en matière d'harmonisation des politiques de pêche de l'UA, de renforcement des institutions régionales (CER et ORGP) et de mise en œuvre de projets (par exemple, soutien aux femmes commerçantes de poisson, formation des États membres, stratégies d'économie bleue), les États membres de l'UA ne sont pas en voie d'atteindre les chaînes de valeur durables et productives dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, comme l'exige le Cadre de Politique et de Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR/PFRS). Les protocoles de base pour une pêche durable ne sont pas respectés dans la plupart des États membres de l'UA, ce qui se traduit par de faibles débarquements de poissons. La mise en œuvre d'une approche de chaîne de valeur de l'économie bleue pour la pêche et l'aquaculture doit être soutenue et activée.

2. Absence de plans d'adaptation au changement climatique spécifiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau des États membres : L'absence de plans d'adaptation spécifiques au secteur de la pêche et de l'aquaculture est très préoccupante, car ce secteur est pleinement exposé aux effets du changement climatique. En l'absence de plans d'adaptation au changement climatique intégrés dans la gestion des ressources halieutiques et aquacoles et dans les stratégies d'économie bleue, la production halieutique et aquacole sera déstabilisée, les moyens de subsistance associés seront perdus et l'instabilité sociale sera exacerbée.
3. Sous-investissement dans l'éducation pour préparer la « vague démographique » à venir de jeunes entrant dans la population active afin d'accroître la productivité sectorielle :
4. L'augmentation de la population africaine nécessite une augmentation considérable de la production halieutique afin de répondre aux exigences en matière de sécurité alimentaire et d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063. Cela ne peut être réalisé que si des investissements concomitants sont consentis dans l'éducation et le renforcement des capacités institutionnelles. Les millions de personnes en âge de travailler qui sont sur le point d'entrer dans la population active représentent une « fenêtre d'opportunité » potentielle pour augmenter la productivité sectorielle par habitant. Cependant, l'éducation et le renforcement des capacités institutionnelles actuels ne sont pas adaptés. Par conséquent, l'Afrique risque de passer à côté de l'opportunité de tirer parti de cette « transition démographique » au cours des 20 prochaines années si les plans cohérents et dotés des ressources nécessaires en matière d'éducation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture ne sont pas mis en place de toute urgence.
5. L'Accord de libre-échange continental africain (ACFTA) pourrait accroître les inégalités dont sont victimes les femmes dans le secteur informel de la pêche. La formalisation attendue des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture, combinée à la promotion du commerce intra-africain du poisson, favorisera les entreprises formelles qui ont la capacité, les réseaux et les ressources nécessaires pour se conformer aux cadres réglementaires, accéder aux investissements et aux marchés. À moins que des interventions spécifiques ne soient lancées pour inclure et autonomiser les femmes commerçantes informelles de poisson dans la richesse qui sera générée dans la chaîne de valeur, les inégalités dont elles sont victimes s'accentueront et elles seront encore plus marginalisées.



RECOMMANDATIONS POLITIQUES

1. Augmenter la production halieutique africaine grâce à une meilleure gestion des ressources, au développement de la chaîne de valeur, à l'adaptation au changement climatique, aux stratégies d'économie bleue et à l'intégration de la dimension de genre. Cet objectif relève de la compétence des États membres, car l'Afrique dispose d'une riche dotation en eaux productives pour la pêche et l'aquaculture. Les stratégies clés comprennent l'amélioration des capacités institutionnelles pour une gouvernance durable de la pêche, la réduction de la pêche INN, la réduction des pertes après récolte et la croissance du secteur de l'aquaculture.
2. Mettre l'accent sur l'éducation et le renforcement des capacités dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

 L'adéquation des cours existants en matière d'éducation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture doit être réexaminée de toute urgence et réorientée afin de répondre aux exigences sectorielles d'une approche de développement de la chaîne de valeur de l'économie bleue dans ce secteur.

 La faiblesse généralisée des capacités institutionnelles dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la nécessité d'accroître la production halieutique grâce au développement de la chaîne de valeur, soulignent la nécessité d'une initiative globale en matière d'éducation et de renforcement des capacités institutionnelles. Les programmes et projets de développement de l'aquaculture ont tendance à se concentrer sur l'assistance technique et la formation, qui sont des interventions à court terme. La formation permet aux bénéficiaires d'exercer des fonctions techniques spécifiques. L'éducation est une initiative à plus long terme qui permet d'acquérir des compétences de haut niveau telles que la pensée critique, l'analyse, l'évaluation et la prise de décision, favorisant ainsi des carrières productives dans le secteur.
3. L'atténuation des effets du changement climatique doit faire partie intégrante des stratégies de développement de la pêche, de l'aquaculture et de l'économie bleue.

 Il est urgent de planifier la préparation du secteur de la pêche et des communautés de pêcheurs vulnérables à l'adaptation aux effets du changement climatique grâce à des interventions telles que des systèmes d'alerte précoce, la reconstitution des ressources et la restauration des pêcheries, le développement de l'aquaculture, la diversification de la chaîne de valeur et l'amélioration des compétences des populations pour des moyens de subsistance plus diversifiés.
4. Accroître l'ampleur des réformes institutionnelles et de gouvernance. La faiblesse généralisée de la gouvernance et des institutions du secteur de la pêche et de l'aquaculture nécessite un examen afin d'éclairer une approche opérationnelle globale de « planification sectorielle » des politiques nationales de pêche et d'aquaculture qui s'inspirent du CPSR/PFRS pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. Un processus de planification et de mise en œuvre intégré de type « comité de crise » est nécessaire, ce qui nécessite un renforcement des capacités de mise en œuvre au sein de l'UA, des États régionaux et des États membres. Un bond en avant coordonné dans les actions de mise en œuvre à tous les niveaux est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, du CPSR/PFRS et de la politique de l'économie bleue.
5. Intégrer les femmes dans le développement de la chaîne de valeur de la pêche

Un programme d'actions spécifiques d'autonomisation est nécessaire pour garantir que les femmes productrices, transformatrices et commerçantes de produits de la pêche soient incluses dans la formalisation de la chaîne de valeur de la pêche et bénéficient des avantages générés par l'Accord de libre-échange continental africain. Dans le même ordre d'idées, il est également nécessaire d'élaborer une stratégie continentale pour l'intégration de la dimension de genre dans les programmes de développement de la pêche et la gestion de l'aquaculture en Afrique.

6. Mettre en œuvre des programmes de partenariat public-privé (PPP) pour la pêche et l'aquaculture en Afrique

 Il est nécessaire d'adopter et de mettre en œuvre le guide continental existant sur les PPP pour la pêche et l'aquaculture en Afrique, en particulier en ce qui concerne les approches pratiques spécifiques à l'implication du secteur privé en fonction du statut de chaque CER et EM's. Il est donc recommandé de faire avancer ce processus aussi rapidement que possible, en vue d'obtenir les réformes prévues dans le guide proposé, notamment

a. Élaborer une politique et une stratégie génériques de développement des partenariats public-privé (PPP) aux niveaux régional et national pour les CER et les États membres (EM's)
b. sensibiliser les parties prenantes et les inciter à s'engager en faveur des changements réglementaires concernant les PPP et les investissements publics dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en faisant appel à des organisations communautaires ;
c. Établir un modèle mondial commun (générique) pour les interventions du secteur public et la participation du secteur privé aux activités d'investissement dans les pêches et l'aquaculture, en particulier pour les petites et moyennes entreprises.
d. Tirer parti des partenariats public-privé en intégrant la pêche et l'aquaculture dans les Plans Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) afin d'attirer les investissements, dans le but de renforcer la sécurité alimentaire conformément aux engagements pris à Kampala dans le cadre du PDDAA,

CONCLUSION

Pour tirer pleinement parti de la valeur sociétale des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, une réforme de la gouvernance et un processus majeur de renforcement des capacités institutionnelles sont nécessaires. Les études prospectives ont identifié les impacts climatiques et la vague démographique à venir de jeunes entrant dans le secteur comme des enjeux critiques pouvant constituer soit une menace, soit une opportunité pour la productivité et les moyens de subsistance du secteur. Les États membres de l'UA peuvent augmenter la production et la productivité halieutiques en valeur, et ainsi créer de la croissance économique, des opportunités d'emplois productifs pour les jeunes entrant sur le marché du travail, promouvoir la participation équitable des femmes au développement de la chaîne de valeur et atténuer les impacts du changement climatique.

For more information:

African Union – Interafrican Bureau for Animal Resources (AU-IBAR)
Kenindia Business Park Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786-00100 Nairobi, Kenya Tel:+254 (20) 3674 000
Email: ibar.office@au-ibar.org Website: www.au-ibar.org

